

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2015

DELIBERATION N° DEL017-15

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20150330-DEL017-15-DE
Date de télétransmission : 14/04/2015
Date de réception préfecture : 14/04/2015

L'an deux mille quinze, le 30 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 mars 2015 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, A. DUSSERRE, J. FABBRO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à S. CUSSIGH en date du 30/03/15)
M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Y. BOUCLIER en date du 30/03/15)
M. EL GARES Habib (Pouvoir à P. VERRI en date du 30/03/15)

Absents excusés :

M^{me} Nadège AMBREGNI
M. Daniel FINAZZO

M. Jean-Paul GABBERO a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Signature d'une convention de partenariat avec les bailleurs sociaux.

Rapporteur : Michèle BREUILLÉ

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La commune de Gières met en œuvre un service de médiation. Ce service assure une action de proximité visant en particulier à la prévention des incivilités et des conflits en lien avec les différents partenaires. Il prévient et apaise les nuisances et conflits de voisinage. Il soutient et oriente les personnes isolées vers les acteurs concernés.

Cette action présente un intérêt certain pour les bailleurs sociaux.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter la participation des bailleurs sociaux à hauteur de 1 € par logement et par mois et le cas échéant de signer une convention.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de solliciter les bailleurs,
- de l'autoriser à signer les conventions en découlant.

Conclusions :

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

**Ont signé au registre
les membres présents.**

Gières, le 30 mars 2015.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

Pierre VERRI